



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuités liquidables

Question écrite n° 7346

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés, sur les conditions d'application des articles 9 et 11 de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 modifiée par la loi n° 87-503 du 8 juillet 1987. Une commission interministérielle de reclassement, créée par un décret du 22 janvier 1985 et présidée par un conseiller d'État, a été chargée d'étudier les 4 000 dossiers présentés par des anciens combattants et victimes de guerre rapatriés d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Or, si cette commission fonctionne normalement depuis deux ans, les problèmes les plus sérieux existent en amont et en aval de cette commission : en amont près de 1 000 dossiers restent sans instruction dans certaines administrations alors que toutes savent parfaitement comment instruire les dossiers ; en aval alors que plus de 400 dossiers ont donné lieu à un avis favorable circonstancié de la commission de reclassement, seuls 150 dossiers ont donné lieu à la rédaction d'un arrêté de reclassement. Il lui demande, afin de mettre fin à une trop longue attente : d'obtenir de toutes les administrations l'envoi de tous leurs dossiers à la commission de reclassement avant le 31 décembre 1993 ; d'obtenir avant la même date l'intervention des 250 arrêtés de reclassement attendus parfois depuis plus de dix ans par des rapatriés septuagénaires ayant appartenu aux ministères des affaires sociales, de l'agriculture, de la défense, des finances, de l'intérieur, de la justice, des PTT, des transports.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire voudra bien se reporter à la réponse publiée au Journal officiel, Assemblée nationale du 4 octobre 1993, pages 3357 et 3358.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7346

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : rapatriés

Ministère attributaire : rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3769

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4384